

Dr Denis ERNI  
Boîte postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Recommandé & Personnel  
RTS  
Monsieur Philippe REVAZ  
Journaliste  
Quai Ernest-Ansermet 20  
1205 Genève

Estavayer-le-Lac, le 30 mars 2022

[http://www.swisstribune.org/doc/220330DE\\_PR.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/220330DE_PR.pdf)

Recherche d'un avocat / Faits cachés au peuple qui vicient les élections vaudoises

Monsieur Philippe REVAZ,

Je me réfère à mon courrier<sup>1</sup> du 23 mars 2022, où je vous informais que j'avais demandé la suspension des élections vaudoises, suite à ce que l'élection est déloyale et qu'elle est influencée avec la censure des mass médias et les agissements des fonctionnaires de l'Etat qui sont payés pour violer la CEDH et faire taire ceux qui demandent le respect de ces droits.

Je vous rappelle que c'est une des missions de la RTS d'informer objectivement le peuple et de le rendre attentif à d'éventuelles irrégularités qui peuvent influencer la politique, même si vous risquez votre job.

Vous trouverez ci-joint, le courrier<sup>2</sup> que j'ai adressé à Madame Christelle Luisier BRODARD, qui montre l'importance de la suspension de cette élection (220328DE\_CB)

La copie du courrier<sup>3</sup> que j'ai adressé aujourd'hui au Procureur général de la Confédération ( 220330DE\_SB)

La copie du courrier que j'ai adressé le 26 mars 2022 au Procureur général de la Confédération (220326DE\_SB) qui montre qu'il y a une demande de nomination de Procureur fédéral extraordinaire sur cette affaire (220326DE\_SB, avec annexe 220318BA\_DE)

Vous ne pouvez ignorer qu'il y a un sérieux problème avec cette violation de la CEDH et qu'il peut influencer les élections.

C'est à la RTS à veiller à ce que le peuple soit informé que lorsque le Conseil d'Etat et le Parlement privent un citoyen du droit d'être représenté par son avocat, ils violent la CEDH et qu'ils sont du côté de l'injustice.

Veuillez agréer, Monsieur Philippe REVAZ, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/220330DE\\_PR.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/220330DE_PR.pdf)

Annexe : ment

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/220323DE\\_PR.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/220323DE_PR.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/220328DE\\_CB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/220328DE_CB.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/220330DE\\_SB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/220330DE_SB.pdf)